

sources nationales et la Gendarmerie royale du Canada m'informent comme il suit:

1. Le Ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales n'a reçu aucune instance selon laquelle l'île Tekakwitha aurait été cédée sans l'autorisation du Conseil indien de la réserve de Caughnawaga. L'aliénation de terres des réserves indiennes ne peut être autorisée que selon les dispositions de la Loi sur les Indiens, et le Ministère n'a reçu aucune instance concernant la cession d'une terre faisant partie de la réserve de Caughnawaga.

2. Le Chef Andrew Delisle, de la réserve de Caughnawaga, a fait savoir au ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales qu'aucune disposition n'a été prise à ce sujet.

3. On n'a pas demandé à la GRC d'effectuer, ni a-t-elle effectué d'enquête au sujet de l'activité de certaines maisons d'affaires de Montréal intéressées à l'aspect commercial du centre indien projeté sur l'île Tekakwitha.

FRAIS DE SURESTARIES—VANCOUVER

Question n° 1403—**M. Horner (Acadia):**

1. Quel était le montant global des frais de surestarie que les affréteurs attendant le grain dans aux chemins de fer dans le port de Vancouver pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier et février 1965 et 1966?

2. Quel était le montant global des frais de surestarie que les affréteurs attendant le grain dans le port de Vancouver ont payé relativement aux mêmes mois?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère de l'Agriculture, le ministère des Finances, le ministère du Commerce et le ministère des Transports m'informent comme il suit: 1. Le renseignement n'est pas disponible.

Le ministère des Finances m'informe comme il suit: 2. Dans les ports canadiens, le temps accordé aux bateaux attendant de charger des céréales d'exportation avant la perception des droits de surestarie et le taux des droits de surestarie font l'objet de la négociation d'un contrat entre la compagnie de navigation et la société d'exportation. Il n'est pas possible d'obtenir des renseignements au sujet du montant des droits de surestarie exigés.

LES AVIONS D'AIR CANADA À OTTAWA—PLACES DISPONIBLES

Question n° 1527—**M. Mongrain:**

1. Est-ce que le gouvernement a reçu ces derniers temps des plaintes à l'effet qu'il y a présentement pénurie de places disponibles sur les avions d'Air Canada en partance d'Ottawa pour toutes destinations?

2. Est-ce que le gouvernement serait disposé à prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer ce service?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Non.

2. La Commission des transports aériens poursuit une étude sur la question générale

des places disponibles sur les avions d'Air Canada. Cette compagnie est consciente de la pénurie de places disponibles pour certains vols; l'achat de nouveau matériel mis présentement en service devrait remédier à la situation.

LES FONCTIONNAIRES—LA CATÉGORIE DU SOUTIEN ADMINISTRATIF

Question n° 1541—**L'hon. M. Bell:**

1. Quels groupes d'occupations la catégorie du soutien administratif comprend-elle?

2. Combien cette catégorie compte-t-elle de fonctionnaires de la fonction publique?

3. En quoi consiste le nouveau régime de classification et de traitement à l'égard de cette catégorie?

4. A compter de quelle date sera-t-il en vigueur?

5. Quelles normes ont servi à justifier ce nouveau régime?

6. A l'égard de ces groupes, s'est-on servi d'un système de cote numérique pour évaluer les tâches?

7. Dans le cas de l'affirmative, à l'égard de quels groupes l'a-t-on utilisé et sur quoi est-il fondé?

8. Que signifie l'expression «classe de retenue» et comment un employé qui tombe dans cette classe se trouve-t-il touché quant au traitement et à l'avancement?

9. Combien de personnes de chaque groupe ont été placées dans une classe de retenue?

10. Que signifie l'expression «poste marqué d'un cercle rouge», et comment un employé qui occupe un poste «marqué d'un cercle rouge» se trouve-t-il touché quant au traitement et à l'avancement?

11. Combien de personnes de chaque groupe ont vu leur poste marqué d'un cercle rouge?

12. De quelle façon un employé peut-il s'y prendre pour faire reviser son poste si celui-ci a été touché par ces mesures?

13. Combien d'employés ont eu recours à cette pratique pour faire reviser leur cas?

14. A quels résultats ces revisions ont-elles abouti?

15. A-t-on consulté les associations de fonctionnaires sur les divers aspects du nouveau régime de classification et de traitement susmentionné, et dans le cas de l'affirmative l'ont-elles approuvé?

16. Quelles autres catégories font actuellement l'objet d'une étude aux fins de la révision de la classification?

17. Quand les régimes pour chacune de ces catégories seront-ils vraisemblablement approuvés?

18. A compter de quelle date projette-t-on de mettre ces régimes en vigueur?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada): La Commission du service civil m'informe comme il suit: 1. Groupe des communications; groupe du traitement des données; groupe des commis aux écritures et aux règlements; groupe de la mécanographie; groupe secrétariat, sténographie, dactylographie; groupe des téléphonistes.

2. 57,305 postes sont en voie de transposition.

3. Groupe des communications: Niveau 1, \$3,242, \$3,352, \$3,462, \$3,572, \$3,682; Niveau 2, \$4,116, \$4,252, \$4,388, \$4,524; Niveau 3, \$4,598,